

Shefford, Québec.
Le 12 novembre 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 12 novembre 2013.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2013-11-175

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2013-11-176

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Travaux requis pour l'étude de caractérisation du sol d'une demande de permis pour la construction d'une installation septique sur l'immeuble situé au 201, chemin Ostiguy, Shefford
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Demande au Ministère des Transports du Québec – Diminution de la limite de vitesse sur le chemin Saxby Sud
 - 9.2.2 Projet de réaménagement et de relocalisation de l'intersection de la route 241 et du chemin Jolley – Échange de terrains
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Rapport annuel du maire

12.2.3 Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil

12.2.4 Avis de motion – Budget 2014

12.2.5 Adoption du calendrier des séances du conseil 2014

12.2.6 Nomination – Maire suppléant

12.2.7 Substitut au maire à la MRC de La Haute-Yamaska

12.2.8 Nomination / Comités sectoriels – Fin 2013 et pour 2014

12.2.9 Autorisation de signature – Absence du maire – Chèques

12.2.10 Autorisation de signatures – Intersection Route 112 et chemins Saxby Sud et Nord

12.2.11 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration du chemin Brandrick, des rues André, Colette, des Galets, Poulin, Dupuis, Georges, Lorraine et Sylvie – Circonscription électorale de Brome-Missisquoi \ Dossier n° 00020428-1 – 47035(16) – 2013-06-26-18

12.2.11 Fin de période de probation – Inspecteur municipale

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Correspondance

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

2013-11-177

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-11-178

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction (ou agrandissement) de bâtiment principal :

1. Martin Ricard et Linda Daigle présentent une demande (agrandissement bâtiment principal : galerie couverte) pour le **281, rue Poulin**;
2. Sonya Beauregard présente une demande (construction bâtiment principal) pour le **14, rue de la Falaise**;
3. Gaétan Bergevin présente une demande (construction bâtiment principal) pour le **407, chemin Allen**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets n° 1 et n° 2, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la position du CCU à ce que l'analyse du projet n° 3 soit remis à une prochaine réunion du CCU, en raison que le dossier est incomplet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets n° 1 et n° 2 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

De reporter la décision quant au projet n° 3 à une prochaine séance.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2013-11-179

TRAVAUX REQUIS POUR L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU SOL D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 201, CHEMIN OSTIGUY, SHEFFORD

ATTENDU QU'un rapport d'inspection préparé en date du 7 août 2012 a permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2 r.22) pour l'immeuble situé au 201, chemin Ostiguy, Shefford;

ATTENDU QUE des avis de non-conformité de l'installation septique ont été transmis au propriétaire de cet immeuble par courrier les 11 avril 2013, 23 avril 2013, 25 avril 2013 et 28 mai 2013;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut, à l'intérieur des délais impartis, de requérir le certificat d'autorisation requis aux fins de remplacer l'installation septique non conforme et de fournir le rapport d'un expert compétent attestant que son installation septique actuelle est conforme;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c.C-47.1) autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution de travaux, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité du Canton de Shefford avise formellement le propriétaire de l'immeuble situé au 201, chemin Ostiguy, Shefford, qu'il doit transmettre une demande de certificat d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation prévue à l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et ce, avant le 13 décembre 2013.

Qu'à défaut, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation de cette étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 201, chemin Ostiguy, Shefford, en compagnie de l'adjointe technique, le tout, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Qu'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation.

Qu'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise la directrice générale à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

Que ce conseil autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située au 201, chemin Ostiguy, Shefford, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

Que le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilés à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE
MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-11-180

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN SAXBY
SUD

CONSIDÉRANT QUE le chemin Saxby Sud, anciennement de propriété provinciale, a évolué au cours des années pour devenir un milieu bâti à vocation résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du chemin est sinueuse et vallonnée, limitant le champ de visibilité pour les conducteurs automobiles;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses maisons sont construites très près de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est très fréquenté par tout type de véhicule routier et qu'il est également utilisé par de nombreux cyclistes en raison, notamment, de son accès direct à la piste cyclable L'Estriade;

CONSIDÉRANT la présence de 6 intersections;

CONSIDÉRANT l'absence d'accotement sécuritaire pour les piétons;

CONSIDÉRANT QUE la limite actuelle, fixée à 70 km/h, compromet la sécurité des usagers du chemin et des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de diminuer cette limite de vitesse à 50 km/h sur le tronçon situé entre la Route 112 et le chemin Jolley;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens du chemin Saxby Sud à cet effet;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU de présenter au Ministère des Transports du Québec une demande à l'effet d'accepter de diminuer la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur le tronçon du chemin Saxby Sud situé entre la Route 112 et le chemin Jolley.

2013-11-181

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RELOCALISATION DE
L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 ET DU CHEMIN JOLLEY –
ÉCHANGE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement et de relocalisation de l'intersection du chemin Jolley et de la route 241 afin d'établir un

triangle de visibilité de 15 mètres de chaque côté de l'intersection, sans aucune obstruction;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la Municipalité a besoin d'une partie du lot n° 2 593 669 correspondant à la situation et à la superficie proposées sur le plan d'aménagement, joint à la présente résolution, préparé par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot n° 2 593 669 accepte, pour la réalisation dudit projet, de céder à la Municipalité cette superficie de son lot en échange du lot n° 3 411 612 d'une superficie de 657,20 m², lequel appartient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité remettrait aussi, au propriétaire du lot n° 2 593 669, les ponceaux TBA existants sous l'intersection actuelle lors des travaux d'aménagement ainsi que le matériel d'excavation non conforme et que le tout serait déposé sur le lot n° 2 593 669;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpentage et de notaire seraient à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité de donner suite au projet de réaménagement et de relocalisation de l'intersection du chemin Jolley et de la route 241.

Que la Municipalité acquière une partie du lot n° 2 593 669 correspondant à la situation et à la superficie proposées au plan d'aménagement annexé à la présente résolution et ce, en échange du lot n° 3 411 612.

Que la Municipalité remette aussi, au propriétaire du lot n° 2 593 669, les ponceaux TBA existants sous l'intersection actuelle lors des travaux d'aménagement ainsi que le matériel d'excavation non conforme et que le tout soit déposé sur le lot n° 2 593 669;

Que Me Lavallée, notaire, ainsi que Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, soient mandatés pour donner suite au projet et que leurs honoraires et frais soient à la charge de la Municipalité.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2013-11-182

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20114593 @ n° 20114956 au montant de 603 715,46 \$.

2013-11-183

RAPPORT ANNUEL DU MAIRE

Selon l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. le maire fait lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

Il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière.

Également, il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Un formulaire SM-70 est remis à tous les membres du conseil.

Dans les 60 jours, le membre du conseil devra déposer devant celui-ci une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires.

2013-11-184

AVIS DE MOTION – BUDGET 2014

Avis de motion est donné par M. le conseiller Pierre Martin à l'effet qu'il sera présenté à la séance spéciale du 3 décembre 2013 à compter de 21 h un règlement pour le budget 2014 et des taux de taxation pour l'année 2014.

2013-11-185

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2014**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **19 h 30** à la salle du conseil au 245, chemin Picard, Shefford (Québec) :

- 14 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1^{er} avril
- 6 mai
- 3 juin
- 1^{er} juillet
- Aucune séance en août
- 2 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

2013-11-186

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité de nommer à tour de rôle pour une période de huit (8) mois chacun, maire suppléant :

- Mme Denise Papineau, du 12 novembre 2013 au 30 juin 2014;
- M. Pierre Martin, du 1^{er} juillet 2014 au 28 février 2015;
- Mme Johanne Boisvert, du 1^{er} mars 2015 au 31 octobre 2015;
- M. Jérôme Ostiguy, du 1^{er} novembre 2015 au 30 juin 2016;
- M. Eric Chagnon, du 1^{er} juillet 2016 au 28 février 2017;
- M. Michael Vautour, du 1^{er} mars 2017 au 31 octobre 2017.

2013-11-187

SUBSTITUT AU MAIRE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,

IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de nommer substitut au maire à la MRC de La Haute-Yamaska M. le conseiller Michael Vautour.

NOMINATION / COMITÉS SECTORIELS – FIN 2013 ET POUR 2014

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'entériner la nomination des membres du conseil, pour la fin de l'année 2013 et pour l'année 2014, au sein des comités sectoriels, selon la liste suivante :

Communication : Denise Papineau
ET
Michael Vautour

- 1) Bulletin municipal
- 2) Conférences de presse
- 3) Relation avec les hebdomadaires et les quotidiens
- 4) Site Internet

Cour municipale : Pierre Martin

- 1) Cour municipale de Waterloo

Développement durable : Denise Papineau
ET
Jérôme Ostiguy

- 1) Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- 2) Agro-forestier
- 3) Solidarité rurale
- 4) Environnement et hygiène du milieu

Loisirs, parcs, famille et communautaire :

Michael Vautour
ET
Johanne Boisvert

- 1) Comités des loisirs et des parcs
- 2) Comités des arts et de la culture

Finance : Pierre Martin
ET
Éric Chagnon

- 1) Comité du budget

Ressources humaines : Michael Vautour
ET
Johanne Boisvert

- 1) Comité des tâches et de sélection

Sécurité publique : André Pontbriand

1) Comité de sécurité publique SQ

Johanne Boisvert
ET
Pierre Martin

2) Vigilance quartier

3) Comité de sécurité publique – Pompiers et premiers répondants

Transport : Denise Papineau

1) Transport adapté pour nous inc. Waterloo

2) Transport collectif MRC

Urbanisme : Jérôme Ostiguy

ET
Éric Chagnon (substitut)

1) Comité consultatif d'urbanisme

2) Comité des règlements

Voirie : Éric Chagnon

ET
Jérôme Ostiguy

1) Comité des travaux publics

QUE pour les comités :

- Communication
- Développement durable
- Loisirs, parcs, famille et communautaire
- Finance
- Ressources humaines
- Sécurité publique (Pompiers et premiers répondants)
- Urbanisme
- Voirie

M. le maire est d'office membre et qu'il doit y avoir obligatoirement la présence de la directrice générale et/ou d'un directeur de service.

2013-11-189

AUTORISATION DE SIGNATURE – ABSENCE DU MAIRE –
CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
D'autoriser, en cas d'absence du maire, le conseiller Pierre Martin à
signer, en compagnie de la directrice générale et secrétaire-trésorière,
les chèques émis par la Municipalité.

2013-11-190

AUTORISATION DE SIGNATURES – INTERSECTION ROUTE 112
ET CHEMINS SAXBY SUD ET NORD

CONSIDÉRANT QUE le dossier du réaménagement géométrique de l'intersection de la Route 112 et des chemins Saxby Sud et Nord sera complété avec la signature d'un acte de vente de parcelles de terrains et d'établissement de servitudes en faveur du Ministère des Transports du Québec, régularisant ainsi la situation foncière de la nouvelle intersection;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente et d'établissement de servitudes préparé par Me Jacques St-François, notaire, en référence au projet d'entente signé n° 154810041.

2013-11-191

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU CHEMIN BRANDRICK,
DES RUES ANDRÉ, COLETTE, DES GALETS, POULIN, DUPUIS,
GEORGES, LORRAINE ET SYLVIE – CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI \ DOSSIER N° 00020428-1 -
47035(16) – 2013-06-26-18

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 20 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour les travaux concernant l'amélioration du chemin Brandrick ainsi que des rues André, Colette, des Galets, Poulin, Dupuis, Georges, Lorraine et Sylvie suite aux recommandations du député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention n'est valable que pour l'exercice financier 2013-2014 et qu'en conséquence, les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 14 février 2014, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux concernant l'amélioration du chemin Brandrick ainsi que des rues André, Colette, des Galets, Poulin, Dupuis, Georges, Lorraine et Sylvie ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Brandrick ainsi sur les rues André, Colette, des Galets, Poulin, Dupuis, Georges, Lorraine et Sylvie pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins et rues susmentionnés dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Coût total des travaux : 807 246,00 \$

Nature des travaux : Amélioration de chaussées

2013-11-192

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – INSPECTEURE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2013-04-59 embauchant Mme Pascale Létourneau-Tremblay à compter du 15 avril 2013;

CONSIDÉRANT que sa période probatoire de six (6) mois a pris fin le 15 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur et inspecteur du Service de l'urbanisme et de l'environnement sont à l'effet que Mme Pascale Létourneau-Tremblay rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU unanimement par les membres présents de confirmer le statut d'employée permanente de Mme Pascale Létourneau-Tremblay.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-11-193

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,

IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 56.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire